



## CAPL des 10-17 et 18 juillet 2014. Mouvement A,B,C au 1/09/2014

En préalable aux différentes CAP, les élu(e)s CGT ont remis les déclarations liminaires que vous pouvez retrouver sur le site CGT finances publiques 65 à l'adresse suivante : .

Les élu(e)s ont dénoncé l'ampleur du déficit d'emplois notamment en catégorie C et B , le nombre d'emplois vacants atteignant un niveau inconnu jusqu'alors ( plus de 2 000 emplois budgétaires non pourvus ) et la situation catastrophique des services. Ils ont également dénoncé la tendance évidente à la remise en cause des doctrines d'emplois ainsi que plus généralement celle des droits et garanties.

Ainsi, les CAP locales de mutation à la DGFIP laissent entrevoir dans nombre de départements une volonté manifeste d'utiliser le détachement comme un instrument « naturel » de gestion du personnel. Ce qui a pour conséquence de conduire, de fait, au gel de certains postes et de remettre en cause progressivement la légitimité des CAP. ( à titre d'exemple dans certains départements 25 à 35 % des mutations inspecteurs font l'objet de détachements ).

Il a également été indiqué au Président qu'après examen des fiches de vœux et de souhaits, il apparaissait évident que les nouvelles règles de gestion ne semblaient pas avoir été complètement intégrées par les agents de la gestion publique,. C'est pourquoi nous avons demandé à ce qu'un effort d'information en ce sens soit fait pour les mouvements à venir.

---

### Compte rendu de la CAPL A du 10 juillet 2014 Projet de mouvement

Nom-Prénom	Nouvelle affectation locale
M. Frédéric Agnès	Chef de poste trésorerie de Labarthe de Neste
MMe. Michelle Chaubet	Chef de poste trésorerie de Rabastens
M. Patrice Coureau	Adjoint trésorerie de Lourdes
M. Olivier Roques	Huissier
MMe. Geneviève Touzet	SIP/SIE de Lannemezan

#### A titre d'information :

♦ Mme Sabrina Cassagne ( ALD en poste au SIP/SIE de Lannemezan ) rejoint le pôle pilotage et ressources.

♦ Mme Valérie LARROQUE ( ALD 60 % pôle pilotage et ressources et 40 % au pôle gestion publique, service produits divers ) rejoint le pôle gestion fiscale à 60 % et reste au service produits divers à 40 %.

♦ M, Jean Louis Preuilh demeure au pôle gestion fiscale.

Les élus CGT ont indiqué que la gestion des agents ALD posait problème, ainsi un agent affecté il y a 6 mois au pôle pilotage et ressources en qualité notamment d'assistant de prévention, est à présent affecté au pôle gestion fiscale mais à 60 %.

Les élus CGT ont relevé que cette situation consistant à exercer des missions sur deux pôles distincts était particulièrement délicate pour l'agent concerné et qu'il était donc nécessaire que ses missions soient très clairement identifiées sous la forme d'une lettre de mission précise.

Le Directeur a indiqué qu'une lettre de mission précise lui sera remise.

La CGT a demandé à ce que cette situation ne perdure pas.

La Direction a fait savoir que cette situation serait transitoire et qu'elle escomptait y mettre fin lors du mouvement complémentaire de mars 2015 afin que l'agent bénéficie d'une affectation à 100 % sur 1 poste.

La CGT a également appelé l'attention de la direction sur la situation particulièrement difficile de la trésorerie de Labarthe de Neste (un agent actuellement à 60 % fait valoir ses droits à la retraite et ne devrait plus être en poste à compter de janvier 2015) dont il devra être tenu compte, en termes d'objectifs et d'appui au nouveau chef de poste.

**La CGT a approuvé le mouvement proposé.**

**Vos élu (e)s CGT en CAP locale inspecteur :** Valérie Massip, Jean Louis Délas, Jean Louis Preuilh, José Navarro.

---

## Compte rendu de la CAPL C du 17 juillet 2014 Projet de mouvement

<b>Filière fiscale</b>	
<b>Nom-Prénom</b>	<b>Nouvelle affectation locale</b>
<b>M. Alain Majoureau</b>	SIE de Tarbes
<b>MMe Joëlle Perez</b>	Service Publicité Foncière 2
<b>Filière Gestion Publique</b>	
<b>M. Jean Jacques Cotche</b>	Trésorerie de Tarbes Municipale
<b>Mme Denise Dumont-Villeneuve</b>	Trésorerie de Lourdes
<b>Mme Céline Garcé</b>	Equipe mobile de remplacement

**A titre d'information :**

♦ **Filière fiscale :**

**Mme Christine Cazalas ( détachée SIE de Lannemezan ) rejoint son poste au SIE de Tarbes.**

♦ **Filière Gestion Publique :**

**Mme Nathalie Flaesch ( ALD ) rejoint la trésorerie d'Argelès Gazost**

**M. Frédéric Fernandez ( ALD ) rejoint la trésorerie de Vielle Aure.**

La CGT a dénoncé une politique de l'emploi qui consiste depuis 12 ans à supprimer massivement des emplois de catégorie C ce qui conduit finalement à remettre en cause les doctrines d'emploi ainsi que les droits et garanties de ces agents et à maintenir des vacances d'emplois ( SIP/SIE de Lourdes, SIP de Tarbes, trésorerie d'Argelès....)

Le droit à mutation pour cette catégorie est en train de devenir une véritable chimère. Ainsi en filière fiscale le département est fermé depuis 8 ans.

**La CGT n'a pas approuvé le projet de mouvement de la direction.**

**Vos élu(e)s CGT présents en CAP locale C :**

Sibèle Célério, Philippe Peres, Olivier Venturreti, Alain Estrade.

---

**Compte rendu de la CAPL B du 18 juillet 2014**  
**Mouvement Filière fiscale**

	<b>Mouvement</b>	<b>Poste /Service</b>		<b>Affectation au 1/09/14</b>
<b>Berenguel Françoise</b>	Local	Services Sociaux	ALD Tarbes	SIE Tarbes
<b>Lavergne Lionel</b>	Local	SIP Tarbes	ALD Tarbes	Non muté
<b>Vicente Jean -Michel</b>	Local	SIE Tarbes		PRS
<b>Bagues David</b>	National	SIE Jonzac(17)		SIE Tarbes
<b>Bernigole Marianne</b>	National	SFP2		CDIF
<b>Caparroy Philippe</b>	National	SIE Tarbes		Service commun Tarbes
<b>Dahan dominique</b>	National	SIP St Gaudens (31)		Sip Sie Lannemezan
<b>Darees Brigitte</b>	National	SIE Mirande (32)		SIE Tarbes
<b>Duthu Patricia</b>	National	SIE Lannemezan		SIE Tarbes
<b>Gez Frédéric</b>	National	SIE Tarbes		BCR
<b>Labeledens Pascale (*)</b>	National	PGF		ICE (détachée au PGF)
<b>Lagardere Monique</b>	National	SIE Tarbes		SFP2
<b>Maupomé Joëlle(*)</b>	National	SIP Tarbes		EDRA
<b>Rouch Geneviève(*)</b>	National	SIP Tarbes		SIP Tarbes
<b>Berdos Christophe</b>		SIP Tarbes		SIE Tarbes

(\*) : Promotion par concours ou liste d'aptitude.

**Mouvement Filière gestion publique**

	<b>Mouvement</b>	<b>Poste /Service</b>		<b>Affectation au 1/09/14</b>
<b>Fontan Sabrina</b>	Local	Tournay	Tarbes ALD	Sip Tarbes
<b>Fournet Florence</b>	Local	St Laurent		<i>non muté</i>
<b>Lacraverie Christine</b>	Local	Vic		Maubourguet
<b>Magnier Olivier</b>	Local	Vic		<i>non muté</i>
<b>Sarraut Lucienne</b>	Local	Bagnères		<i>non muté</i>
<b>Buzy Evelyne (*)</b>	National	Lourdes		Lourdes
<b>Casteran Marie-Paule</b>	National	Tarbes Male		Sip Tarbes
<b>Cuvilier Christophe</b>	National	Hauts de Seine(92)		Argeles
<b>Delvallée Guillaume</b>	National	Direction Gironde(33)		Rabastens
<b>Dussert Laura</b>	National	Périgueux (24)	Tarbes ALD	Sip Tarbes
<b>Eozinou Jacqueline</b>	National	Cepl Finistère (29)		Lourdes
<b>Lamadon Emmanuelle</b>	National	Lourdes		Vic
<b>Loby Sylvie</b>	National	St Vincent tyrosse (40)		Tournay
<b>Marere Evelyne (*)</b>	National	Argeles		Sip Lourdes
<b>Moncassin Denis</b>	National	Montrejeau(31)		Tournay
<b>Roques Stéphanie</b>	National	RH Lot (46)	ALD	PGF
<b>Sampietro Michel</b>	National	Castres Ville (81)		Bagnères
<b>Sansguilhem-Fer Sandra</b>	National	Paris 20ème	ALD	Sip sie Lannemezan

(\*) : Promotion par concours ou liste d'aptitude.

Le mouvement de mutation des contrôleurs des finances publiques est relativement important cette année puisque l'on enregistre :

•**18 mouvements en Gestion Publique**

•**14 en Filière Fiscale.**

En séance, nous avons étudié le projet de l'administration par filière et les demandes rejetées par la direction ( 3 en GP et 1 en FF).

La Direction a refusé de revenir sur les demandes de mutation non satisfaites.

**► Où la Direction reconnaît que le TAGERFIP ne veut rien dire .....mais PAS PARTOUT :**

Le **TAGERFIP** est bien connu des agents puisqu'à chaque CT emploi de début d'année, c'est l'outil qui permet à la direction (après adjonction de divers correctifs dont le CT de janvier 2014 a prouvé l'ineptie ) de ventiler les suppressions d'emplois,

Cet instrument n'a cessé de nous être présenté comme la référence administrative indépassable depuis sa mise en place, utilisé à toutes les sauces pour justifier suppressions et mutations alors que la CGT n'a eu de cesse de dénoncer un outil dont le seul objectif est d'apporter une caution statistique aux destructions d'emplois, en restant complètement déconnecté de la charge de travail réelle des agents des finances publiques.

**La Direction nous a prouvé lors de cette CAP qu'elle était prête à dire tout et son contraire.**

Ainsi, le TAGERFIP indépassable est-il devenu, pour un jour, inopérant, même plus : **FAUX.....** mais apparemment essentiellement ( voire exclusivement ) au niveau des services de direction, et ce afin de justifier la nécessité des détachements.

**La réalité c'est que le TAGERFIP est FAUX partout.**

Il est un instrument technique au service d'une politique de destruction massive d'emplois, la direction appliquant ensuite des priorités qui lui conviennent pour gérer la pénurie.

Après une interruption de séance, les élu(e)s CGT ont dénoncé une politique « du fait du prince » qui ne manquerait pas d'être particulièrement mal perçue par les agents, la direction affichant en effet clairement son impartialité alors qu'elle se targue sans cesse d'être la voie de la raison et du pragmatisme.

Comment en effet accepter des règles de gestion devant s'appliquer à l'ensemble des personnels ( ex : mobilité en cas de promotion ) si celles-ci sont sciemment ignorées par ceux-là même qui sont censés les faire respecter

Comme nous l'écrivions en préambule, la CGT est attachée au respect des règles de gestion basées principalement en matière de mutation sur la règle de l'ancienneté administrative. Si elle comprend que le détachement puisse intervenir dans certains cas exceptionnels, elle se refuse à ce que, par ce biais, on puisse aboutir à des gels de postes et à dénaturer et délégitimer les instances représentatives du personnel.

Pour la CGT, la gestion du personnel et notamment les mutations sont des sujets trop sensibles pour laisser la place à des pratiques marquées par l'opportunisme et l'incohérence qui peuvent conduire à l'opposition entre services et entre agents.

Concernant les 4 demandes de mutation exclues du projet, la Direction a accepté de revenir partiellement sur une demande. Elle se propose de revoir favorablement la situation de l'agent lors du mouvement complémentaire du mois de mars 2015.

Mais cette promesse n'apporte aucune réelle garantie pour l'agent concerné qui pourrait être primé lors du prochain mouvement alors que la possibilité de lui donner satisfaction existait lors de cette CAP.

**Pour l'ensemble des raisons exposées les élu(e)s CGT ont voté contre le projet de mutation de la catégorie B.**

Ils ont également rappelé la nécessité de compléter l'information sur les règles de gestion unifiées, des difficultés de compréhension s'étant faites jour au niveau de la gestion publique notamment d'autant plus que dès l'année prochaine le mouvement C et B sera commun aux deux filières.

**Vos élu(e)s CGT présents en CAP :** *Encarnita Cerrillo, Annick Fourcade, Didier Vergé, Alain Estrade en qualité d'expert.*